

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2015

Présents : Isabelle BOFF, Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Véronique HEIM, Madeleine HEITMANN, Laurent HENRY, Christian HUFFSCHMITT, Richard KIEFFER, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL-FIEDERER, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusée : Patricia TENAILLEAU.

Absent : Claude SCHMID.

TARIFS PHOTOCOPIES

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copies d'un document administratif ;

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant des tarifs de photocopie comme suit :

Demandeur	Format	Couleur	Tarifs
Particulier	A4	Noir & blanc	0,18 €
		Couleur	0,30 €
	A3	Noir & blanc	0,40 €
		Couleur	0,60 €
Association	A4	Noir & blanc	0,10 €
		Couleur	0,15 €
	A3	Noir & blanc	0,20 €
		Couleur	0,30 €

DEVIS ÉTRIERS DE PROTECTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le devis de la société SIGNATURE pour la fourniture de deux étriers de protection, dont un sera installé au pied d'un lampadaire rue des Vignes, pour un montant total de 320 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

DEVIS SIGNALISATION ROUTIÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ les devis de la société SIGNATURE pour l'aménagement d'une zone à vitesse limitée à l'entrée de Stutzheim, pour un montant total de 1 574,44 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer tout acte se rapportant à cet aménagement.

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ les projets suivants éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'exercice 2015 :

- Travaux d'éclairage public rue des Eglantiers et route de Behlenheim pour un montant total de 18 993.43 € H.T.

- Réhabilitation des courts de tennis pour un montant total de 52 424.00 € H.T.
- Installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite à l'église de Stutzheim pour un montant total de 14 500.00 € H.T.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Opération	Montant prévisionnel H.T.	Fonds propres	Subvention D.E.T.R.
Travaux d'éclairage public	18 993.00 €	80 % 15 194.40 €	20 % 3 798.60 €
Réhabilitation des courts de tennis	52 424.00 €	20 % 10 484.80 €	80 % 41 939.20 €
Installation d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite	14 500.00 €	60 % 8 700.00 €	40 % 5 800.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.

DÉNOMINATION DE VOIRIES COMMUNALES

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la dénomination des rues suivantes :

- Rue du Mandelberg (à Offenheim, perpendiculaire à la rue des Amandiers),
- Impasse de la Sablière (à Offenheim, entre la rue de la Sablière et le chemin de la Sablière),
- Chemin du Kleinfeld (à Stutzheim, partant de la rue du Moulin)

RÈGLEMENT DU CIMETIERE

Suite à l'acquisition de cavurnes pour les cimetières, il convient d'adapter le règlement à ces nouvelles installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du cimetière tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

CHARTRE EUROPEENNE DES LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES

Monsieur le Maire propose la signature d'une charte européenne des langues régionales ou minoritaires visant à promouvoir la langue alsacienne dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.